



ONF

Grand-Est

**Agence territoriale
Vosges-Ouest**

La Colombière
17, Rue André Vitu
88000 EPINAL

03 29 69 66 96

ag.vosges-ouest-lot@onf.fr

Monsieur le Maire

54, Route d'Epinal
88380 ARCHETTES

EPINAL, le 19 février 2021

Service Forêt n° 33/2021 – VH/MV.

Objet : Aménagement de la forêt communale.

Références : - articles R212-3, D212-5 et D212-6 du code forestier
- votre délibération en date du 29/09/2020.

Monsieur le Maire,

L'aménagement de la forêt communale de ARCHETTES a été approuvé par le Préfet de région le 19 novembre 2020. J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint le document d'aménagement ainsi que l'arrêté préfectoral s'y rapportant.

Les orientations retenues dans cet aménagement fixent le cap de la gestion de votre patrimoine forestier pour les 20 ans à venir et serviront de base aux propositions de gestion que nous vous ferons chaque année.

J'attire votre attention sur le fait que, conformément à l'article D212.5 du code forestier, l'arrêté d'aménagement doit être affiché à la mairie de votre Commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable du pôle Aménagements,

Valentin HAMEL

PJ : Un exemplaire de l'aménagement de la forêt communale de ARCHETTES.